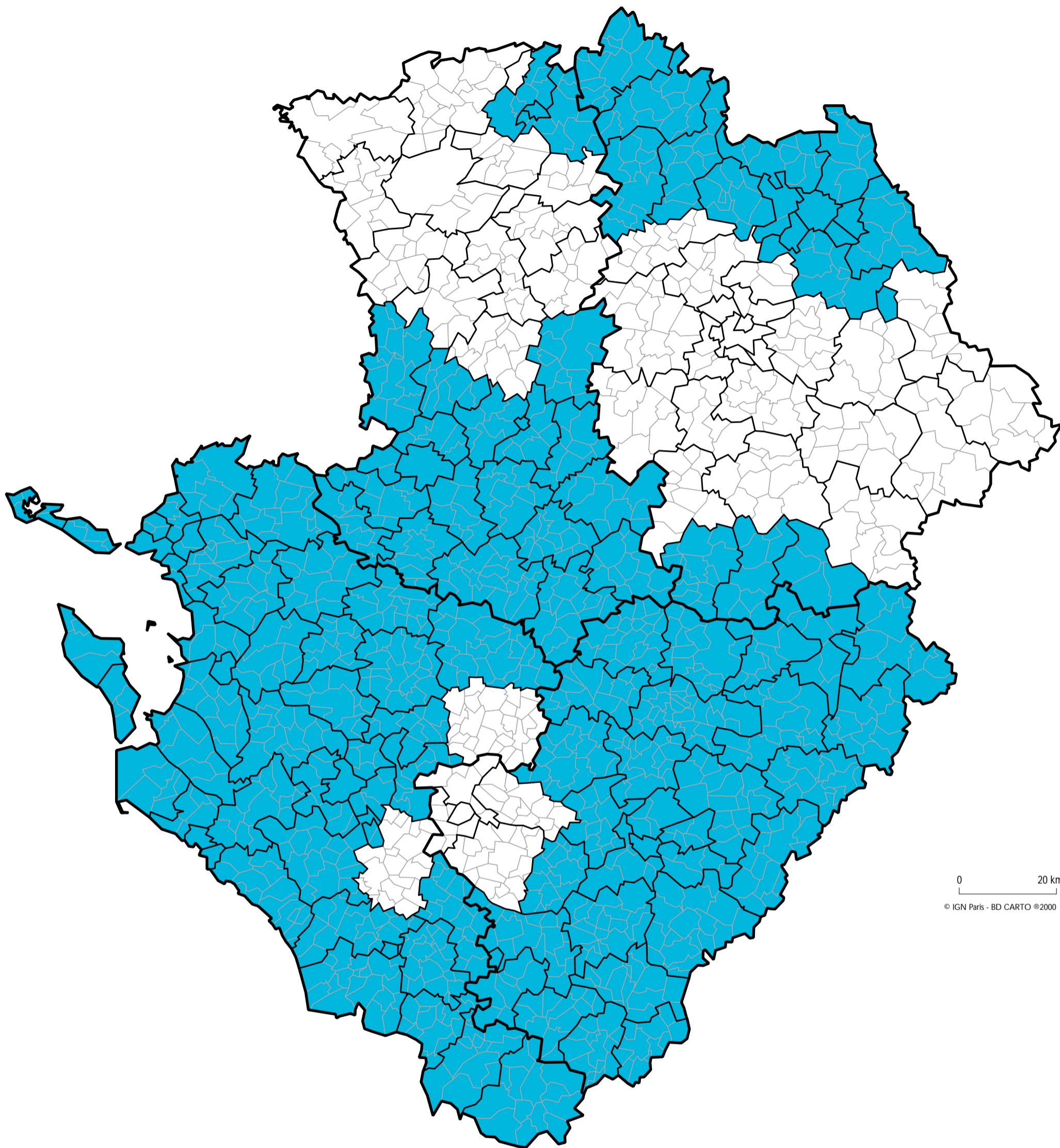


PRIME A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE "INDUSTRIELLE" (20002006)*



 Commune éligible

Source : DATAR

* Une adaptation à mi-parcours en 2003 devait avoir lieu pour tenir compte de l'évolution socio-économique des différentes zones et d'une évaluation de l'efficacité des aides

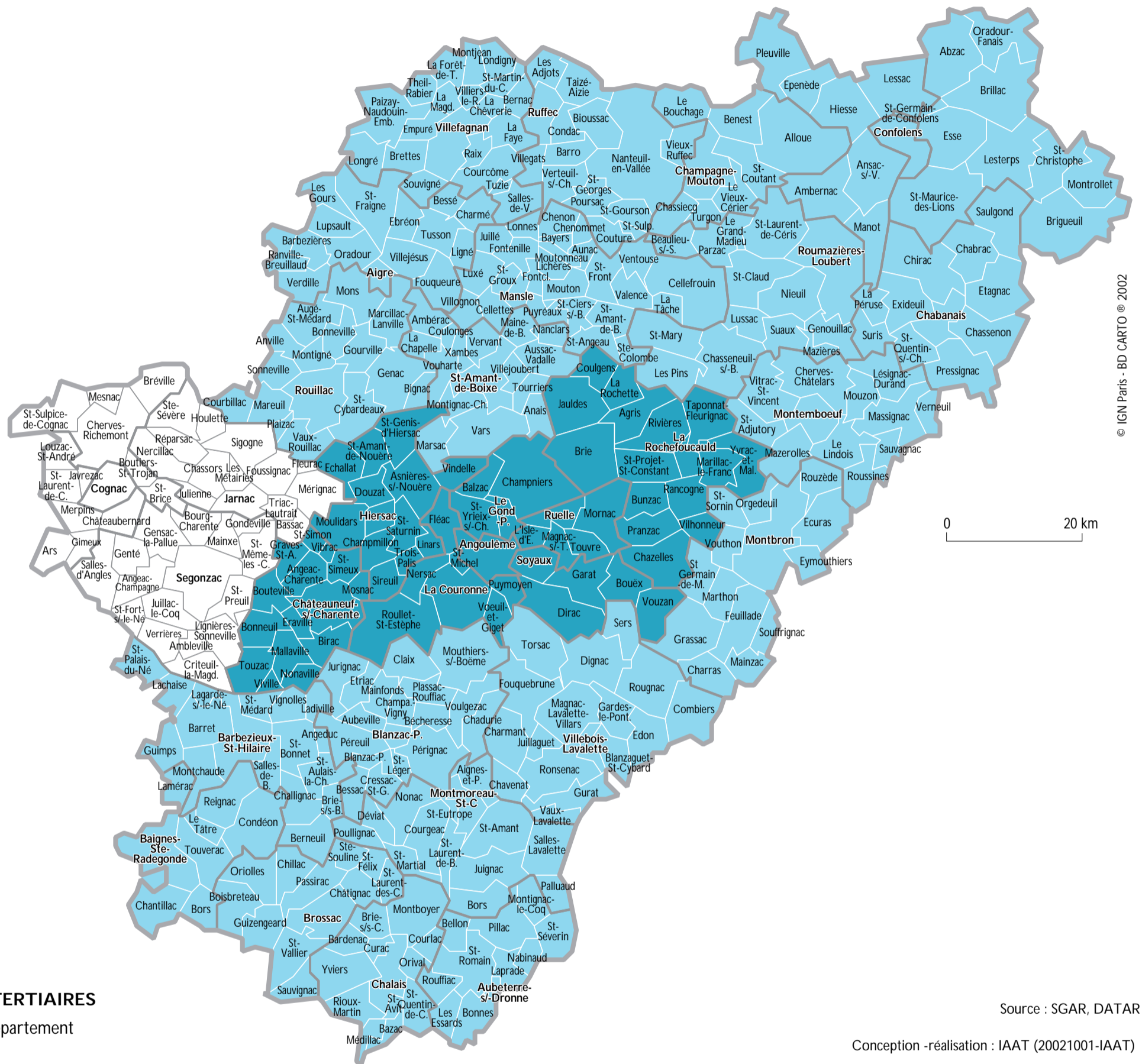
Conception -réalisation : IAAT (20000119-1-IAAT)

I A A T

PRIME D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE(2000-2006*)

zones éligibles en CHARENTE

Décret du 11 avril 2001



PROJETS TERTIAIRES

totalité du département

Source : SGAR, DATAR

Conception -réalisation : IAAT (20021001-IAAT)

PROJETS INDUSTRIELS

- zone classée à taux normal
- zone classée à taux majoré

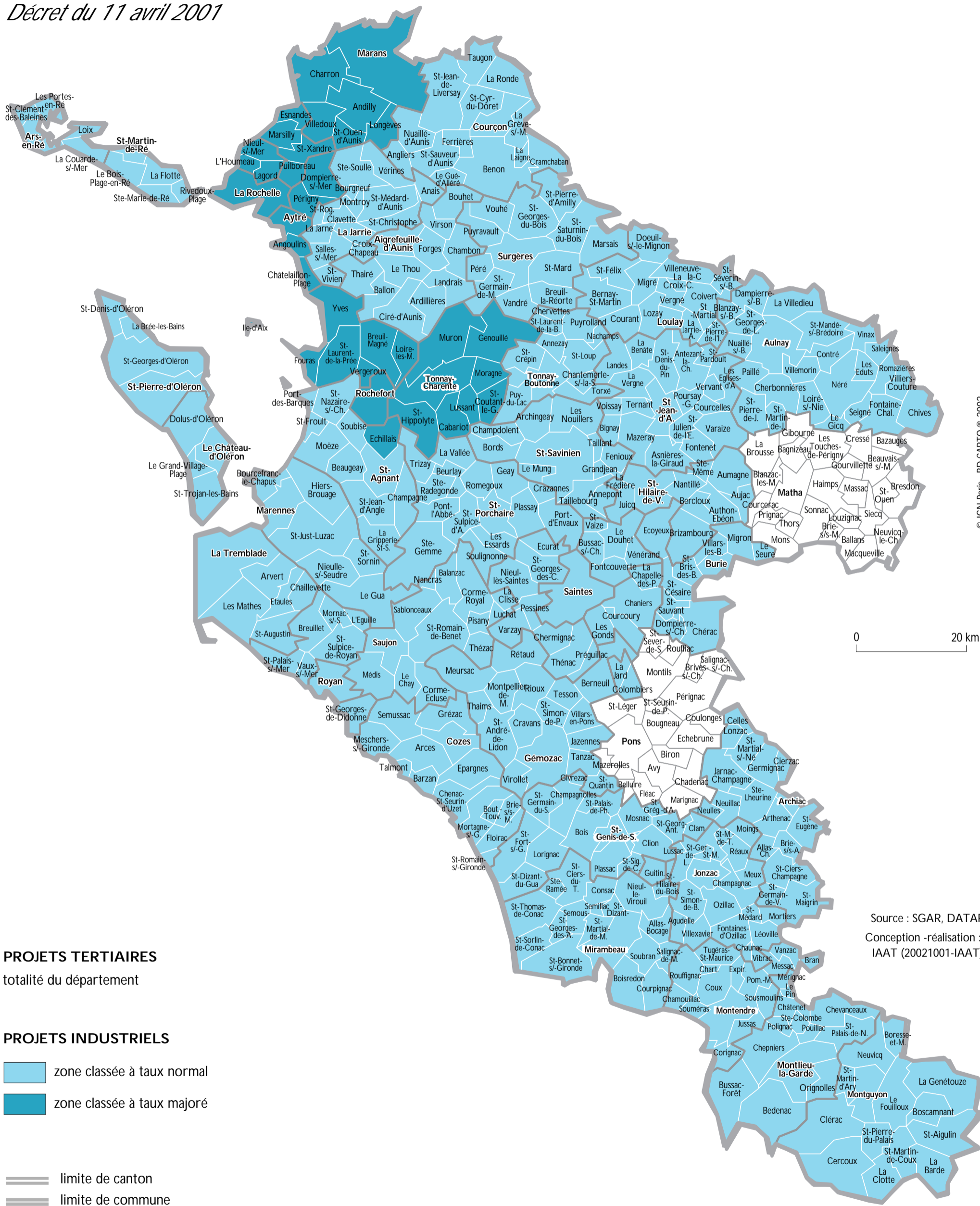
- limite de canton
- limite de commune

* Une adaptation à mi-parcours en 2003 devait avoir lieu pour tenir compte de l'évolution socio-économique des différentes zones et d'une évaluation de l'efficacité des aides

PRIME D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE(2000-2006*)

zones éligibles en CHARENTE-MARITIME

Décret du 11 avril 2001



PROJETS TERTIAIRES

totalité du département

PROJETS INDUSTRIELS

- zone classée à taux normal
- zone classée à taux majoré

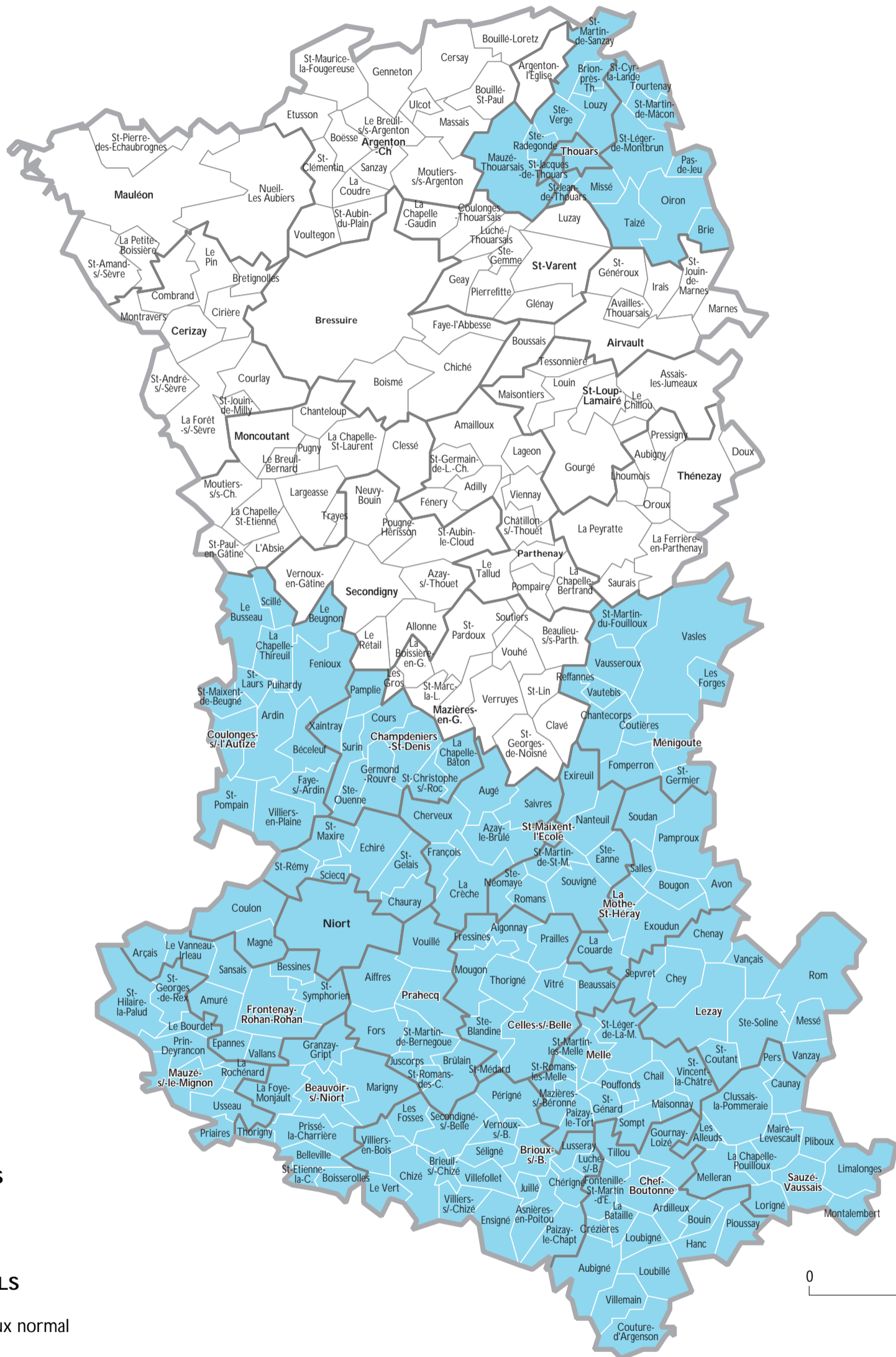
- limite de canton
- limite de commune

* Une adaptation à mi-parcours en 2003 devait avoir lieu pour tenir compte de l'évolution socio-économique des différentes zones et d'une évaluation de l'efficacité des aides

PRIME D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (2000-2006*)

zones éligibles en DEUX-SEVRES

Décret du 11 avril 2001



PROJETS TERTIAIRES

totalité du département

PROJETS INDUSTRIELS

zone classée à taux normal

— limite de canton

— limite de commune

0 20 km

Source : SGAR, DATAR

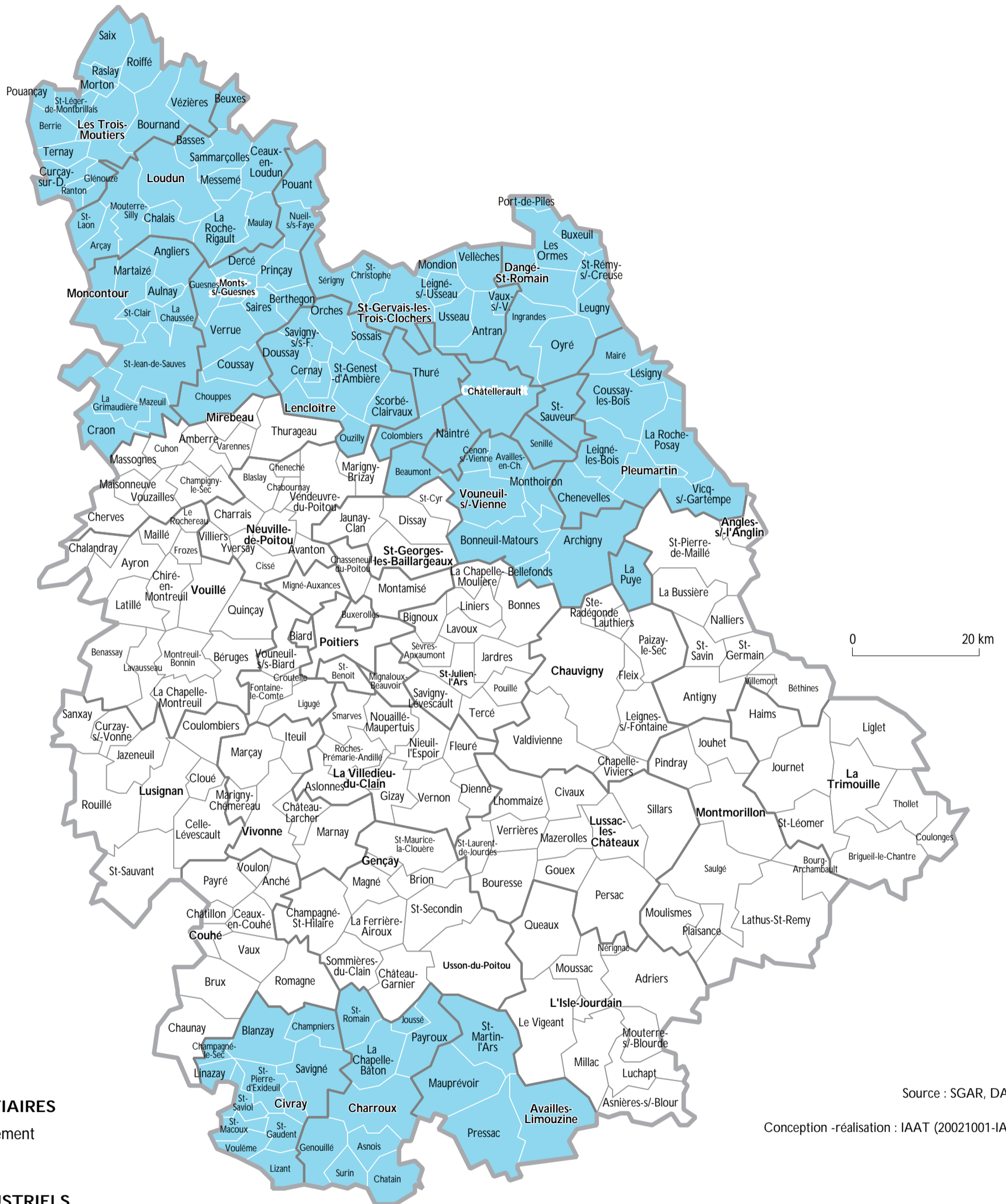
Conception -réalisation : IAAT (20021001-IAAT)

* Une adaptation à mi-parcours en 2003 devait avoir lieu pour tenir compte de l'évolution socio-économique des différentes zones et d'une évaluation de l'efficacité des aides

PRIME D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (2000-2006*)

zones éligibles en VIENNE

Décret du 11 avril 2001



Source : SGAR, DATAR

Conception -réalisation : IAAT (20021001-IAAT)

* Une adaptation à mi-parcours en 2003 devait avoir lieu pour tenir compte de l'évolution socio-économique des différentes zones et d'une évaluation de l'efficacité des aides